



Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 21 mai 2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures trente, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Frédéric CHIVOT, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Manuel HENOCQUE, Jean-Luc HUYON, Olivier LAMBERT, Franck LECRIVAIN, Jacques LEMOINE, Eric MENARD, Jean-Michel SALON.

Absent excusé : Christian HERBET (pouvoir de vote donné à Jean-Luc HERMANT).

Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

Le maire demande l'autorisation au conseil municipal pour rajouter 2 points à l'ordre du jour qui sont les suivants :

- Délibération pour autoriser le maire à signer la convention d'achat d'eau à Amiens Métropole.
- Délibération pour adhérer au groupement de commande pour l'achat d'énergie en coordination avec la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE80).

Le conseil municipal autorise à l'unanimité l'ajout de ces deux délibérations.

1 - Approbation du compte rendu du 14 avril 2015

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Renouvellement Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) pour le secrétariat de mairie

Le maire rappelle que Mademoiselle Hélène VERMEULEN a été recrutée en CAE au secrétariat de mairie depuis le 1er juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2015 afin de pallier l'absence de Mme Domingues, actuellement placée en congé grave maladie.

Le travail donnant entièrement satisfaction, le maire propose à l'assemblée de renouveler le contrat de Melle Vermeulen (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi) pour une durée d'un an, du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité de renouveler le contrat de Melle Vermeulen dans les mêmes conditions que le premier contrat.

Le maire ajoute que dans le cadre du CAE, Melle Vermeulen va suivre une formation "les bases du secrétariat de mairie" de 10 jours.

3 - Contrat à durée déterminée service technique

Considérant le besoin permanent pour l'entretien des espaces verts de la commune et des bâtiments communaux et suite au conseil municipal du 29 janvier 2015, il avait été décidé qu'à l'issue du CAE de M. Jimmy Carlu le conseil municipal lui proposerait un contrat à durée déterminée pour une durée d'un an.

Arrivant à échéance du CAE, le maire demande l'autorisation au conseil municipal de proposer un Contrat à Durée Déterminée à M. Carlu pour une durée d'un an avec un temps de travail hebdomadaire de 35h.

Après délibération le conseil municipal, avec 13 voix pour et une abstention (Jean-Luc Huyon), autorise le maire à proposer à Jimmy Carlu un Contrat à Durée Déterminée renouvelable d'un an du 6 juillet 2015 au 5 juillet 2016.

Le maire informe l'assemblée que Florian Dubois a déposé ce jour un certificat médical prolongeant son arrêt de travail jusqu'au 31 mai 2015. De plus, suite à sa blessure il doit subir une opération chirurgicale à l'épaule gauche, le rendant indisponible pour une période estimée de 5 à 6 mois (en prenant en compte ses congés restants).

M. Ménard demande si l'assurance statutaire rembourse à la commune les salaires versés à M. Dubois. Le maire répond que la SOFCAP rembourse intégralement les salaires versés et couvre aussi tous les frais médicaux liés à l'accident de travail.

Considérant cette information et en prévision du travail à effectuer pendant la pleine saison d'entretien des espaces verts, le conseil municipal émet l'idée d'un recrutement d'un agent technique pendant la période d'indisponibilité de M. Dubois pour pallier ce besoin temporaire.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'établir un Contrat à Durée Déterminée d'une durée de 6 mois. Une offre d'emploi sera faite sur le site de la commune et auprès de Pôle Emploi le plus rapidement possible. La personne recrutée aura pour missions l'entretien des espaces verts (tonte, débroussaillage) et elle devra savoir se servir des différents outils dès sa prise de fonction.

4 - Information Plan Local d'Urbanisme (PLUi)

Le maire donne la parole à messieurs Lemoine et Ménard qui ont participé au dernier comité de suivi.

Jacques Lemoine fait un compte rendu à l'assemblée du travail effectué lors de cette séance. Les thèmes abordés ont été le potentiel économique du territoire, la desserte par les transports, l'attractivité limitée de Conty et la ruralité préservée.

Eric Ménard fait part de son ressenti quant à ces séances de travail, le cabinet qui présente les travaux est peu précis et a des difficultés à répondre clairement aux questions posées par les participants.

Le maire, alerté, informe qu'il va être vigilant auprès de la Communauté de Communes.

5 - Avancement des travaux sur le réseau d'assainissement collectif

Le maire informe l'assemblée de l'avancée des travaux sur le réseau d'assainissement collectif. Les tranchées et poses de canalisations principales sont finies pour la rue du Commandant André Dodart, beaucoup d'eau de la nappe est remontée dans les tranchées pendant les travaux obligeant la SADE à poser des pompes d'évacuation. Le poste de refoulement sera posé au niveau de la mairie, devant le panneau d'affichage en bois.

En complément, le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer une convention pour la création d'une servitude sur la parcelle B 679 pour le passage d'une canalisation. Cette parcelle est propriété de la commune. La servitude évitera la dégradation de la voirie communale entre Plachy-Buyon et Bacouel sur Selle. Cette servitude est accordée sans aucune indemnité au profit de la commune mais avec l'obligation de remettre la parcelle en l'état initial.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer la convention entre la commune et le SIAVS.

6 - Convention d'achat d'eau à Amiens Métropole

Dans le cadre de l'alimentation en eau potable, le maire rappelle à l'assemblée que depuis une dizaine d'années la commune de Plachy-Buyon essaie de mettre en place une convention d'achat d'eau avec Amiens Métropole. Après de nombreux échanges et avoir rencontré Mme Fourré et M. Gest un document a été établi. Le maire donne lecture du projet de convention et le propose au vote du conseil municipal.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité M. Normand à signer la convention d'achat d'eau entre la commune de Plachy-Buyon et la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole.

Le maire ajoute que le projet de convention actuel est identique au projet rédigé par Jean-Paul Vorbeck il y a 5 ans et qui avait été proposé à Amiens Métropole...

7 - Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergie en coordination avec la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE80)

Le maire expose que depuis le 1er juillet 2004 le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Aujourd'hui conformément aux articles L333 - 1 et L441 - 1 du Code de l'Energie, l'ensemble des consommateurs d'électricité et de gaz naturel peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Afin de maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et d'en tirer le meilleur profit, il est souhaitable d'anticiper ces échéances en s'organisant pour recenser le besoin, préparer les marchés et de conclure de nouveaux marchés.

Le maire soumet au conseil municipal la proposition de la FDE 80 de constituer un groupement de commandes coordonné par la fédération, pour acheter dans un premier temps du gaz naturel et dans un second temps de l'électricité.

Il précise que l'adhésion courra pour les sites que la collectivité indiquera, en électricité et la collectivité ne pourra se retirer qu'à l'expiration des contrats passés.

Olivier Lambert pose la question de l'entretien du réseau si l'énergie est achetée à une autre entreprise que le fournisseur historique. Le maire entend la remarque et propose de ne conclure ce contrat que pour une durée de 2 ans afin de vérifier la qualité du service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergie mis en place par la FDE80.
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et d'électricité coordonné par la FDE80 en application de sa délibération du 14 mars 2014.
- Approuve la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour les sites dont la collectivité est partie prenante.
- S'engage à exécuter avec les fournisseurs retenus, les marchés, accords-cadres ou marché subséquents dont la collectivité est partie prenante.
- Autorise le maire à prendre toutes mesures d'exécution de la délibération.

8 - Questions et informations diverses

- Le maire informe l'assemblée que dans la cadre de la loi GEMAPI toutes les personnes faisant partie du bassin versant de la Selle risquent de devoir payer la taxe de pollution.
- Le maire rappelle la réglementation communale concernant l'entretien des trottoirs et caniveaux qui incombent aux habitants du village. Pour les personnes qui sont dans l'incapacité d'entretenir leurs espaces, elles doivent se rapprocher du secrétariat de mairie pour le signaler.
- Jacques Lemoine va travailler avec la commission aménagement afin de définir les bancs et poubelles qui seront achetés pour la commune.
- Jean-Luc Huyon demande si la commission bâtiment a pu avancer sur la destination de la maison située 6 rue du Commandant André Dodart léguée par Mme Anny Flintham-Wallet à la commune. Jean-Luc Hermant prévoit une date de rencontre avec la commission bâtiment pour travailler sur cette question. Eric

Ménard demande que l'ensemble des réflexions de la commission soit présenté au conseil municipal.

- Jean-Luc Huyon questionne le maire sur le dossier de la parcelle située 1 rue du Commandant André Dodart. Le maire répond qu'étant donné l'avancée des travaux d'assainissement collectif, il est maintenant possible de lancer le marché pour la construction de logements sociaux par le biais de la Communauté de Communes.
- Martine Fauquembergue informe que le Plachy Buyon info est en phase de relecture et sera distribué ces prochains jours.
- Jean-Luc Hermant présente le dossier "accessibilité" qui sera à déposer fin septembre auprès des services de la Préfecture. Ce projet sera débattu en commission avant d'être présenté au conseil municipal.
- Frédéric Chivot annonce que la fête de l'école aura lieu le samedi 6 juin 2015.

Sans autre question ou remarque la séance est levée à 23h.